

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 16 mai 2022
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	27	L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 6 mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle des Fêtes de Patreville - 16170 VAL-D'AUGE, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	17	
Suppléants :	1	
Pouvoirs :	3	
Excusés :	10	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 27

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. François PERROT DOUZAT : M. Pascal BURBAUD ECHALLAT : / GENAC-BIGNAC : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT MARCILLAC-LANVILLE : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE MAREUIL : Mme Claudine RODET MONS : / ROUILLAC : Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON SAINT-AMANT-DE-NOUERE : M. Laurent BATY SAINT-CYBARDEAUX : M. Francis ROY SAINT-GENIS-D'HIERSAC : M. Jean-Claude GUILLOT VAL D'AUGE : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN VAUX-ROUILLAC : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante : M. Laurent BATY pour M. François-Xavier LABROUSSE

Pouvoirs : M. Joël COBERAC à M. Francis ROY, M. Jean-Pierre VIDAL à Mme Marie-France DUMOUT, Mme Stéphanie ROTURIER à M. Jean-Claude GUILLOT

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. Alain BRIAND, Mme Marina GRAMMATICO, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Christian BERTON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. François-Xavier LABROUSSE, M. Joël COBERAC, Mme Stéphanie ROTURIER, M. Patrick MESNARD

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. Alexandre GAUVIN est désigné pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2022 a été transmis par courriel le 14 avril 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
01/04/2022	COMMUNICATION	ETIQUETTES DE TRI	IMPRESSION D'UN MONTANT DE 510€ HT
11/04/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX AEP	LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX FUTURS TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
07/04/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	AVENANT 2 - LOT 3 GRANDEAU - TRAVAUX EN MOINS-VALUE -600€ HT
05/05/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	AVENANT 2 - LOT 1 SCOTPA - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'UN MONTANT DE 35 571,78€ HT
05/05/2022	COMMUNICATION	LORGNETTE	DISTRIBUTION LA POSTE D'UN MONTANT DE 1 236,79€ HT
05/05/2022	COMMUNICATION	AGENDA DE L'ÉTÉ	DISTRIBUTION LA POSTE D'UN MONTANT DE 1 600,89€ HT
06/05/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	AVENANT 2 - LOT 1 SCOTPA - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'UN MONTANT DE 21 224,40€ HT
06/05/2022	PRESTATIONS	ACCOMPAGNEMENT CHAMBRE D'AGRICULTURE	REALISATION D'UN GUIDE DES PRODUCTEURS + MISE EN PLACE DE MARCHES - 8 196€ HT
09/05/2022	COMMUNICATION	LORGNETTE	IMPRESSION D'UN MONTANT DE 1800€ HT
09/05/2022	COMMUNICATION	AGENDA DE L'ÉTÉ	IMPRESSION D'UN MONTANT DE 3 220€ HT

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Monsieur RIVIER François, Inspecteur des Finances Publiques de Cognac, a transmis à la Communauté de Communes du Rouillacais, des états de créances irrécouvrables de la part d'usagers du territoire. Le montant total de la créance éteinte s'élève à 945,38 € pour le budget Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 945,38€ sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis, arrêté à la date du 31 mars 2022, et de

préciser que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

2. Décision modificative – Budget Ordures Ménagères

Le Président informe que suite à de nombreuses demandes d'annulation de redevances sur les années antérieures, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit sur le budget Ordures Ménagères, comme suit :

Dépense de fonctionnement = 0 €

c/022 Dépenses imprévues = - 10 000 €

c/673 Titres annulés sur exercice antérieur = + 10 000 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette modification budgétaire.

3. Convention de location précaire Pépinière d'entreprises – Insert'R

Dans le cadre de leurs activités, l'Association INSERT'R a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir trouver un local couvert. En effet, l'Association a pour mission de repeindre plusieurs paires de volets pour le compte de la Communauté de Communes et souhaite disposer d'un local temporaire pour pouvoir travailler aisément et entreposer son matériel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proposer à la location, la cellule 3 de la pépinière, pour un loyer de 100€ TTC/mois, à compter du 1^{er} juin 2022 et pour une durée de 3 mois, et autorise le Président à signer la convention de location.

4. Remises exceptionnelles – Loyers commerciaux

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le bourg de la commune de Genac-Bignac a été impacté par des travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de bourg. Les travaux ont duré plus longtemps que prévu.

Le multiple rural « Chez Nounette » et le salon de coiffure « Genac Tif » ont alerté les élus de la commune sur les difficultés engendrées, à savoir la baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires. Les gérants de ces deux commerces étant locataires de la collectivité, le levier immobilier peut être activé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer 6 mois de loyers gratuits supplémentaires à chacune des deux parties, pour les mois de juin à novembre 2022.

De même, Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de Marcillac-Lanville est actuellement en phase de réaménagement de bourg. Dans le cadre de ces travaux, les commerces sont directement impactés par les mesures de déviation ou encore la présence d'engins de chantiers sur la Place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'octroyer 3 mois de loyers gratuits supplémentaires à chacune des parties, pour les mois de juin à août 2022.

5. Mesures d'aides économiques

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée le dispositif mis en place par la communauté de communes pour venir en soutien aux investissements faits par les entreprises du territoire. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du conventionnement SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Communautaire approuve l'octroi de subventions aux entreprises suivantes :

Aide à l'investissement :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	ACHAT MATERIEL BROYEUR ET SEPARATEUR DE CABLES – Mickaël COLLIN – 5 000€ + 1 000€ de bonification (création d'emploi et impact environnemental)

6. Démission de Wilfried Fournier

Le Conseil Communautaire prend acte de la démission de Monsieur Wilfried Fournier.

Le Président précise que le tableau du Conseil Communautaire sera modifié suite aux élections qui se dérouleront mi-juin.

7. Présentation des projets « Les Bouchauds »

Le Président présente au Conseil Communautaire les axes de développement du site des Bouchauds qui s'articule en trois volets :

- L'aménagement de la ferme des Bouchauds dans le but de créer une véritable vitrine du territoire : histoire, patrimoine et produits locaux seront ici mis en valeur ;
- La structuration des offres de slow tourisme et de sports nature ;
- La création d'un parcours aérien dans la forêt, permettant un cheminement ludique et sportif, entre la ferme et le théâtre des Bouchauds.

8. Charente Habitat Jeunes – Financement d'une Tiny House

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que l'association Charente Habitat Jeunes a pour objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 30 ans vers l'autonomie, avec le logement comme outil d'insertion.

Le service logement de l'association, Locapart 16, accompagne les jeunes en ce sens.

C'est un service d'écoute, d'information et d'orientation sur les conditions d'accès à un logement autonome et sur les droits et obligations auxquelles ils devront ensuite se conformer.

Depuis 2 ans, les enquêtes réalisées sur le logement des jeunes mettent en évidence le manque d'habitations correspondant aux besoins des apprentis ou salariés à faibles revenus dans les zones rurales, où la demande est forte et l'offre rare. De plus, certains jeunes n'ont pas le permis de conduire, ou d'accès à la mobilité.

La solution des Tiny Houses, petites maisons en bois, mobiles, a semblé répondre aux mieux à ce besoin de rapprocher le logement du lieu de travail ou de formation.

L'objectif est qu'en 2023, 15 Tiny Houses soient mise en place sur le département de la Charente : 1 dans chaque EPCI et 6 mutualisées en fonction des demandes.

A ce titre, l'association sollicite la communauté de communes à hauteur de 12 000 € pour le financement d'une Tiny house qui sera exclusivement utilisée sur le territoire. La gestion est entièrement à la charge de l'association. Le public accueilli est limité aux jeunes de 16 à 30 ans étant actifs dans leur démarche d'insertion professionnelle sur le territoire de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'accorder une subvention d'un montant de 12 000 € à l'Association Charente Habitat jeunes dont le projet consiste à apporter des solutions d'habitat aux jeunes du territoires.

9. Renouvellement Pass'Eté

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'action sociale et l'animation du territoire, et afin de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à des loisirs sur la période estivale, la Communauté de Communes du Rouillacais pourrait renouveler l'opération « pass' enfant ».

Chaque enfant ou jeunes de 3 à 18 ans résidant sur la Communauté de Communes du Rouillacais pourrait ainsi bénéficier d'un « pass' enfant » lui permettant de profiter d'une gratuité piscine et d'une réduction de 5 € à valoir sur les activités de l'Eté Actif et Solidaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder une gratuité piscine et une réduction de 5 € à valoir sur les activités de l'Eté Actif et Solidaire à chaque enfant ou jeunes de 3 à 18 ans résidant sur la Communauté de Communes du Rouillacais.

10. Lancement d'une consultation pour l'exploitation du service assainissement collectif des territoires de Douzat, Genac, Gourville, Marcillac-Lanville et Vaux-Rouillac

Le Conseil Communautaire prend acte de cette procédure.

11. Label Terre de Jeux 2024

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le département de la Charente s'est positionné pour faire partie des territoires qui organiseront le passage de la flamme pour les Jeux Olympiques de 2024. Ce passage est pour le département l'occasion de mettre en avant la richesse du territoire et de proposer un programme de valorisation patrimoniale et sportive de grande ampleur.

Le département s'engage à prendre en charge les frais de l'accueil de la flamme tandis que les territoires seront mobilisés sur les animations proposées. Pour ce faire, les EPCI doivent être labellisés « Terre de Jeux 2024 ».

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion. Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est également partager une vision ambitieuse pour les Jeux.

Aussi, le département de la Charente sollicite les territoires pour proposer des lieux emblématiques pour le passage de la flamme olympique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'engager la Communauté de Communes dans la labellisation « Terre de Jeux 2024 » et de travailler conjointement avec le département de la Charente et le CDOS Charente pour l'organisation de cet évènement ; et propose comme lieux emblématiques d'accueil : le théâtre Gallo-Romain des Bouchauds à Saint-Cybardeaux et le Centre Culturel du 27 à Rouillac.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 13 juin 18h00 à Rouillac (salle communautaire)

VIII. Questions et informations diverses

Petites Villes de Demain : Une réunion avec le bureau d'études Villes Vivantes aura lieu le jeudi 29 juin, à 18h à la Communauté de Communes, avec les maires et référents urbanisme afin de présenter les enjeux de l'étude.

A 19h15 le Président lève la séance.